

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Septembre

Le colosse aux pieds d'argile

On raconte que Heine, vivant à Paris, signait volontiers ses lettres : « Prussien libéré ». Si nous en croyons les on-dit et les indiscretions qui viennent d'au-delà du Rhin, le nombre des allemands qui aspirent à être, comme Heine, « libérés » de la Prusse, va chaque jour en augmentant.

Ce n'est pas cependant la faute de Guillaume II si ses sujets, et surtout les sujets des divers roitelets dont le royaume est incorporé dans l'empire germanique, supportent avec peine le joug prussien ; car ce souverain fait tout ce qu'il peut pour se rendre populaire. Il n'épargne ni les voyages ni les discours et s'efforce de faire croire à ces bons Teutons que les victoires de 1870-71 les ont couverts d'une immortelle gloire, et ont fait du peuple allemand la première nation du monde.

Ces hableries impériales peuvent trouver un peu de crédit parmi les chauvins, mais le nombre de ceux qui les prennent au sérieux est très restreint. Les Allemands, si dure que soit leur cervelle, jugent, comme tout le monde, les choses, d'après les résultats, et comme leur situation loin de s'être améliorée, se trouve aujourd'hui, malgré nos cinq milliards, plus mauvaise qu'avant la guerre, ils se disent, entre deux pots de bière, que leur empereur est tout simplement un aimable farceur, et qu'il voudrait leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

Guillaume II, d'ailleurs, sait fort bien que tous ses sujets sont loin de partager son optimisme et de savourer les joies de la constitution impériale ; et ils ont pour cela d'excellentes raisons ; mais il n'en persiste pas moins à s'efforcer, dans ses harangues, à les convaincre que l'Allemagne, depuis qu'elle est constituée en un vaste empire, est devenue un véritable Eldorado.

Les Allemands — et ils sont nombreux —

qui sont obligés de s'expatrier pour se procurer des moyens d'existence, et ceux qui meurent de faim et de misère, pensent différemment ; mais il est convenu dans les sphères gouvernementales de Berlin, comme dans celles des autres pays, que l'opinion des parias et de la plèbe ne compte pas.

L'empereur allemand, d'ailleurs, par son caractère, par son esprit et par ses tendances, se rapproche plus du despote que du souverain constitutionnel ; son idéal est évidemment la monarchie du moyen-âge où la volonté du roi tenait lieu de loi. Il regarde plutôt les principicules inféodés à l'Empire comme des vassaux placés sous son autorité, que comme des souverains indépendants. Il l'a encore prouvé tout récemment, dans le discours qu'il a prononcé à Kœnisberg.

Sans doute, il n'a pas exprimé cette opinion d'une manière formelle ; il s'en est bien gardé ; mais pour qui sait lire entre les lignes, il est évident que tel est le fond de sa pensée.

Pour les Prussiens et pour leur empereur, la Prusse doit passer avant tout ; c'est elle qui a vaincu la France et qui a fait l'Empire germanique ; c'est elle qui est la meilleure garantie de son intégrité. Les autres Etats ne sauraient donc prétendre à une part égale d'autorité et d'influence.

Cette prédominance de la Prusse ne laisse pas que de mécontenter les autres principautés ; d'autant plus que leur annexion à l'Empire a eu pour conséquence de leur faire perdre, en quelque sorte, leur autonomie et d'aggraver les charges publiques.

Ces petits Etats estiment, non sans quelque raison, que la Prusse et son empereur leur font payer trop cher la gloire d'avoir contribué à vaincre la France en 1870, et qu'ils ont plus perdu que gagné à nous faire une guerre dont tous les profits — si profits il y a eu — ont été pour la Prusse.

Aussi commencent-ils à en avoir assez de la vassalité humiliante à laquelle ils sont

réduits, et à regretter leur indépendance. C'est en vain que Guillaume, pour les retenir sous sa férule, évoque sans cesse la menace d'une guerre prochaine avec la France, la guerre de la revanche et l'accord franco-russe qu'il prétend être dirigé contre l'Allemagne ; ces raisons ne trouvent plus aucun écho dans les esprits ; on en a trop abusé depuis vingt ans. N'était-ce pas l'argument favori de M. de Bismarck, chaque fois qu'il voulait agir efficacement sur l'esprit du Reichstag, et obtenir de cette assemblée le vote d'un projet de loi auquel il tenait. C'était le moyen dont il avait coutume de se servir pour vaincre les résistances et emporter la pièce.

Ces agissements du chancelier de fer et ceux de Guillaume II, n'ont pas réussi à modifier la situation et à rapprocher les petits Etats de la Prusse. L'unité morale de l'Empire n'existe pas et elle ne sera pas réalisée de sitôt.

On supporte avec peine la domination de la Prusse et chaque Etat aspire à recouvrer son ancienne autonomie.

Le colosse allemand a des pieds d'argile.

J. QUERCYTAÏN.

M. CASIMIR-PÉRIER

A CHATEAUDUN

M. le Président de la République est arrivé à Châteaudun le 20 septembre, au milieu de l'enthousiasme général. Après les réceptions officielles et une longue visite à l'hôpital, M. le président s'est rendu à l'Hôtel de Ville où un Banquet lui était offert. Répondant aux souhaits de bienvenue du maire de Châteaudun, M. Casimir-Périer a prononcé le discours suivant :

Discours du Président de la République

Monsieur le Maire,

Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer, je remercie la vaillante population de cette ville de l'accueil qu'elle a fait au Président de la République.

En m'arrêtant à Châteaudun, avant d'aller sa-

Ces deux hommes s'étaient compris.

XXVI

Bertrand fut exact au rendez-vous que l'aveugle Mathurin lui avait donné. Il avait dit à Kéralain qu'il s'absenterait pour deux ou trois jours, et était parti tout de suite après le dîner. A dix heures du soir, il frappait à la porte d'une auberge de sinistre apparence, située au milieu de la campagne, et se trouvait bientôt en présence de l'aveugle Mathurin, lequel n'était autre que notre ancienne connaissance Mattéo.

Comment M. de Maloy l'avait-il connu ? C'est ce que la suite nous apprendra.

Aussitôt que Bertrand et Mattéo furent enfermés dans une chambre à peine éclairée, ils commencèrent à s'entretenir à voix basse.

— Vous ne vous êtes pas fait prier pour venir, disait Mattéo, il paraît que vous avez besoin de moi ; je l'avais deviné.

— Que voulez-vous dire ? reprit Bertrand.

— Je veux dire que je vous engage à ne pas jouer au plus fin avec moi. Cela ne vous réussirait pas.

— Expliquez-vous, au moins !

— Il y a quelques années vous aviez l'oreille moins dure.

— Que me demandez-vous, enfin ?

— Je parle que vous croyez que je vais vous demander de l'argent.

Mattéo aimait à tenir sur la scielette ceux qu'il avait en son pouvoir.

— Le croyez-vous ? dites, M. de Maloy.

— Je ne sais.

— Eh ! bien, non ! je viens, au contraire, vous

luer le drapeau et l'armée, j'ai l'heureuse fortune de pouvoir deux fois en deux jours féliciter des cœurs généreux de leur dévouement à la patrie (Applaudissements) et de trouver ici dans les souvenirs glorieux du passé, demain dans le spectacle de nos forces reconstituées, des exemples féconds et une confiance invincible dans les destinées de la France. (Applaudissements prolongés).

Vous aviez, monsieur le maire, le droit d'affirmer que vos concitoyens qui, il y a vingt-quatre ans, ont bien mérité de la Patrie, ont depuis bien mérité de la République. (Nouveaux applaudissements).

Il ne leur suffira pas de maintenir intact ce patrimoine commun des libertés publiques fruit de tant d'efforts et de tant de sacrifices. (Vifs applaudissements.)

Ils auront l'ambition légitime de voir consacrer par les mœurs et par les lois les idées de solidarité et d'assistance qui honorent l'humanité (Salves d'applaudissements.)

C'est en conservant la confiance de la démocratie, c'est en méritant le concours de tous les bons citoyens, que le gouvernement de la République saura, au nom de la tolérance et de la liberté, exercer les droits essentiels du pouvoir (Applaudissements.) et, fidèle aux traditions de la France, servir la cause du progrès et de la civilisation. (Nouveaux applaudissements.)

Celui auquel l'Assemblée nationale a confié la garde de nos institutions n'a jamais eu d'ambition que pour son pays. (Mouvement prolongé.)

Il ne considère pas seulement la première magistrature de la République comme un suprême honneur, il a conscience de ses devoirs et de sa responsabilité morale. (Marques unanimes d'assentiment.)

C'est dans une pensée d'union et de concorde que je fais appel, messieurs, à tous les bons citoyens, à tous ceux qui aiment la France ; je leur demande de nous aider à faire de la République un régime où la passion du bien inspire les paroles et les actes (Applaudissements répétés), où les humbles et les déshérités de la fortune aient la première place dans la sollicitude des pouvoirs publics (Nouveaux applaudissements) ; je leur demande d'oublier les vieilles luttes et les querelles passées.

Tous ont ici, il y a vingt-quatre ans, combattu serrés autour du même drapeau, aujourd'hui la République convie tous ses enfants à se donner la main pour une œuvre de paix et de progrès social.

Ce discours, que le Président de la République a prononcé d'une voix haute et vibrante

rendre service !

— Me rendre service ?

— Est-ce la première fois ?

— Mais !...

— Tenez ! Vous me faites pitié, et j'ai envie de garder pour moi ce que j'allais vous dire.

— A votre aise.

— Vous en seriez assez fâché.

— Parlez donc, diable d'homme !

— M'y voilà !

— Enfin !

— C'est que je puis vous apprendre bien des choses que vous ne savez pas. On s'instruit à Kéralain.

— C'est bien vrai !

— Vous le reconnaissez ?

— Mais, mon ami, nous perdons un temps précieux !

— Oh ! nous avons toute la nuit pour causer !

— Quand vous voudrez, alors, je me résigne !

— Il faut d'abord que je vous raconte en deux mots mon histoire. Depuis que nous ne nous sommes vus, j'ai fait un peu tous les métiers... le meilleur est celui que j'ai exercé en Italie. Là, il m'est arrivé d'apercevoir une belle fille dont je rêvai de faire un otage, je projetai de l'enlever... c'est elle qui profita d'un moment où j'étais blessé et incapable de bouger pour me ravir un prisonnier que j'avais fait. Je les surveillai... je jurai de me venger de tous les deux, mais ils surent m'échapper... je retrouvais les traces de la belle et je me mis à la suivre. Savez-vous où elle m'a conduit ?

— Non.

— Ici !

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 26

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXV

Ils arrivaient en ce moment à la grande allée qui conduisait au château : ils croièrent M. de Maloy... Quand celui-ci les aperçut, il regarda Cécile avec une sorte de terreur superstitieuse...

— On dirait que cette fille est ensorcelée, murmura-t-il entre ses dents, nous verrons bien !

— Vous rentrez ? cria-t-il d'un ton élevé. Vous avez fait bonne promenade ?

— Excellente !

— Mais que vois-je ? Vous montez Rob Roy. Pourquoi ?

— Ninette était un peu en l'air ; M. de Montgardec m'a forcée à prendre son cheval.

— Très bien ! A tout à l'heure, je vais encore faire un tour avant le dîner.

Les cavaliers continuèrent leur chemin, M. de Maloy les regarda s'éloigner. Son visage exprimait une haine féroce.

— Ah ! M. de Montgardec, vous vous faites le défenseur de la beauté persécutée ? Vous vous

mettez en travers de mes projets ? A nous deux, alors. Avec vous, ce ne sera pas si difficile. Un bon coup d'épée, et l'affaire sera faite.

Au moment où Bertrand arrivait au détour d'une allée, il se trouva face à face avec l'aveugle que nous connaissons et qui guettait son passage. Cet homme regarda autour de lui pour voir si personne n'était en vue... puis redressa sa haute taille et ôta sa barbe et ses lunettes.

— Me reconnaissez-vous ? dit-il à M. de Maloy ?

— Vous ? répliqua celui-ci, vous ici ?

— Comme vous voyez.

— Qu'y venez-vous chercher ?

— La paix, ou la guerre, c'est selon.

— Si on nous entendait ! Prenez garde ! Ce lieu est dangereux pour causer.

— Pas plus pour moi que pour vous !

— Mais enfin !

— Avez-vous oublié notre alliance d'un jour ?

— Puissé-je l'oublier !

— Ou la renouveler !

— Que voulez-vous dire ?

— Je vous l'expliquerai.

— Quand ?

— Demain soir.

— Où ?

— A l'hôtel des quatre Coins, à une lieue d'ici ; vous demanderez l'aveugle Mathurin.

— C'est bien !

— A demain ! Maintenant, séparons-nous ! Amis ou ennemis ?

Les deux hommes se regardèrent longtemps entre les deux yeux.

— Amis ! dit enfin Bertrand, et sa main serra celle de l'étranger.

te à produit une profonde impression sur tout l'auditoire.

La péroraison en a été saluée par des salves d'applaudissements qui ont duré quelques minutes et par les cris de : Vive Périer ! Vive la République ! »

La Revue

Le lendemain le président de la république a assisté à la revue des 11^e et 4^e corps.

Escorté par le général de Galliffet, le Président, ayant près de lui les Ministres de la Guerre et de la Marine, les généraux Berruyer et Rau, a rapidement passé, salué par la sonnerie et la batterie aux champs, la marche et la *Marseillaise*.

Discours du Président de la République

Au dessert, M. Casimir-Périer, a prononcé le toast suivant :

Le spectacle que je viens d'admirer était plus qu'une fête pour les yeux : c'était une joie pour le cœur. Je remercie tous ceux auxquels je dois ces reconfortantes émotions. Puisse-t-il être vrai qu'aujourd'hui surtout, l'armée est l'image de la nation et que cette grande unité morale qui a la garde de la Patrie, forme un seul faisceau de toutes les intelligences et de toutes les volontés !

Que d'efforts ont été faits pour reconstituer nos moyens de défense sur terre et sur mer, depuis le jour où Châteaudun, qui vous fête avec moi, méritait de recevoir les témoignages de la reconnaissance nationale ! Que de résultats obtenus ! Pendant cette seconde période de paix dont l'Europe a joui et qu'elle saura prolonger encore, le patriotisme du Parlement, la science des uns, le travail opiniâtre de tous, une abnégation commune aux chefs et aux soldats ont refait plus puissante que jamais l'armée de la France.

Vous, Messieurs, dont la tâche est plus difficile et plus lourde, depuis que les classes se succèdent plus rapidement sous vos ordres, vous pouvez — c'est votre plus belle et plus chère récompense — regarder avec fierté votre œuvre. Vous n'avez pas seulement armé les âmes. C'est vous qui, par votre exemple et votre foi patriotique, entretenez et développez dans la démocratie française l'esprit de discipline et le sentiment du devoir.

Le jour où la Patrie serait menacée, je saluerai avec confiance le drapeau remis à votre garde. Je salue avec reconnaissance cette grande école de dévouement qui s'appelle l'armée. Je bois à ceux qui ne vieillissent pas, à vous, mon cher général, parce que leur cœur bat comme à vingt ans pour la Patrie.

En vous apportant, Messieurs, l'expression de la gratitude du gouvernement de la République, j'accomplis le plus doux de mes devoirs.

Je lève mon verre en votre honneur, Messieurs, en l'honneur des brillants officiers étrangers qui sont ici nos hôtes, en l'honneur de l'armée française !

Réponse du ministre de la guerre

Le Ministre de la guerre a répondu en ces termes :

Monsieur le président de la République, Je vous remercie, au nom de l'armée, des éloges que vous avez bien voulu lui adresser et des récompenses que vous avez bien voulu lui accorder. Je vous garantis qu'elle saura se montrer digne des uns et des autres, en continuant à mettre tout son dévouement à l'entier accomplissement des devoirs sur lesquels repose la sécurité de la Patrie.

Puisque j'ai l'honneur de vous parler en son nom, voulez-vous me permettre de vous demander pour elle aujourd'hui, et à titre de faveur exceptionnelle, l'autorisation de se souvenir : que vous avez été un des membres de sa grande famille, que vous avez combattu dans ses rangs au jour du danger, que vous avez conquis sur le champ de bataille le premier grade de cet ordre de la Légion d'Honneur dont vous êtes aujourd'hui le chef suprême ; se souvenir que, comme sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre et collaborateur du général Campenon, vous avez consacré toute votre énergie, toute votre haute intelligence à la réorganisation et au relèvement de notre puissance militaire, si heureusement accomplis aujourd'hui.

Et alors, Monsieur le Président, dans le toast officiel que je porte au chef de l'Etat, à celui qui dispose des armées de terre et de mer, vous nous permettez d'introduire le témoignage discret, mais profond, de la reconnaissance personnelle et de la respectueuse sympathie de ces armées pour M. Casimir-Périer, président de la République.

Le train présidentiel a quitté Châteaudun à trois heures vingt-cinq.

Lettre du Président de la République

Dès sa rentrée à Paris, jeudi soir, le Président de la République a adressé au Ministre de la Guerre la lettre suivante :

Paris, 20 septembre 1894.

Mon cher Ministre, C'est au nom de la nation que je puis et que je veux féliciter l'armée.

La revue que je viens de passer restera dans le souvenir de tous les Français, Châteaudun était digne d'un pareil spectacle.

L'armée a reçu des vaillantes populations de la Beauce un accueil qui affirme l'ardeur de leur patriotisme.

Les troupes du 4^e et du 11^e corps, la brigade d'infanterie de marine, la 1^{re} et la 3^e division de cavalerie ont fait honneur à leurs chefs. Les réservistes, officiers et soldats, se sont montrés les dignes émules de leurs camarades au milieu de ces escadrons à l'allure martiale et fière.

Je sais combien avaient été brillantes et instructives les manœuvres qui ont précédé la journée du 20 septembre

Veuillez, au nom du gouvernement de la République, adresser mes plus vives félicitations au général de Galliffet, qui, au terme de sa carrière, a une fois de plus attesté tout ce qu'il sait et tout ce qu'il vaut. Les officiers et les troupes sous ses ordres méritent tous les éloges.

Je suis très heureux, mon cher Ministre, de vous écrire cette lettre, et vous prie de croire à l'expression de mes sentiments affectueux.

CASIMIR-PÉRIER.

Le Ministre de la Guerre a écrit, à ce sujet, au général de Galliffet, directeur des manœuvres des 4^e et 11^e corps d'armée :

Paris, le 20 septembre 1894.

Mon cher général,

Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le Président de la République, à l'occasion des manœuvres des 4^e et 11^e corps d'armée, auxquelles il a assisté aujourd'hui. Je vous prie de porter cette lettre à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre, avec l'expression de mes félicitations personnelles.

Agréer, mon cher général, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués.

A. MERCIER.

Les Adieux du général de Galliffet

Châteaudun, 20 septembre.

Le général de Galliffet vient d'adresser aux troupes l'ordre général suivant :

Officiers, sous-officiers, soldats,

Les grandes manœuvres de 1894 n'ont pas été seulement pour nous une école de guerre ; elles nous ont permis d'accomplir sous les armes un grand et patriotique pèlerinage aux champs d'Artenay, de Coulmiers, de Villepion et de Logny que vos pères ou vos frères ont si généreusement arrosés de leur sang, et dans les murs de cette glorieuse cité de Châteaudun dont les défenseurs ont inscrit aux fastes de la Défense nationale une page qui nous console un peu du passé et nous offre un grand exemple pour l'avenir.

Je vous remercie tous du zèle que vous avez apporté au cours de ces manœuvres ; je remercie également le personnel de l'intendance, des postes et télégraphes et des chemins de fer.

Sur le point d'atteindre la limite qu'une loi de prévoyance a fixée à mes forces, je vous fais mes adieux.

Si un jour la France en est réduite à faire appel à tous ceux qui l'aiment, je reviendrai au milieu de vous pour avoir l'honneur d'y combattre en simple vétéran. Général de GALLIFFET.

INFORMATIONS

RENTREE DES CHAMBRES

M. Ch. Dupuy, président du conseil, vient de se mettre en rapport avec les présidents des deux Chambres — qui sont actuellement en voyage — pour prendre, suivant l'usage, leur avis au sujet de la date de convocation des Chambres. Cette date sera arrêtée définitivement dans un des prochains conseils des ministres ; c'est toujours dans l'intervalle compris entre le 20 et le 30 octobre qu'elle sera choisie.

La santé du Tsar

Moscou, 20 septembre.

On reçoit de Spala des nouvelles légèrement défavorables concernant la santé du tsar et du grand-duc Georges, son second fils. Ce dernier, en chassant, fit même dans une pièce d'eau, une chute à la suite de laquelle son état s'est aggravé. En conséquence, la famille impériale a décidé de partir immédiatement pour la Crimée, où elle achèvera de passer l'automne.

Le duc d'Orléans

Londres, 20 septembre.

Le duc d'Orléans est retourné, hier soir, à Stowe-House. La comtesse de Paris et les autres membres de la famille sont restés à Stowe-House depuis le jour des funérailles.

Duel Arène-Hébrard

Paris, 20 septembre.

M. Jacques Hébrard, sénateur de la Corse, a envoyé ses témoins au député de Sartène, M. Emmanuel Arène.

Il s'agit d'une polémique remontant à l'élection sénatoriale de M. Jacques Hébrard, et que de récents articles d'un journal d'Ajaccio ont ravivée.

L'assassinat Barrême

Nous publions l'article suivant de la *Cocarde*, sans y rien modifier, mais tout en faisant les plus expresses réserves pour laisser à notre confrère la responsabilité de ses assertions.

Au moment où la commission parlementaire enquêtait relativement au scandale Wilson, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de la date de l'assassinat du préfet de l'Eure, un monsieur de C... demanda à être entendu par les commissaires auxquels il fit la déposition suivante :

« M. Wilson faisait des démarches pour obtenir une décoration à un individu domicilié dans le département de l'Eure. Le préfet Barrême écrivit à Paris que l'individu était très mal vu dans l'Eure où sa nomination produirait un effet détestable ; il y eut conflit entre M. Wilson et M. Barrême, mais l'individu fut décoré. M. Barrême alla trouver le ministre de l'intérieur et lui dit : « Je vous apporte la preuve que la décoration a été payée à M. Wilson. » Et il lui tendait des papiers. « Eh ! dit M. Sarrien en les repoussant, je ne veux pas connaître ces histoires-là. »

Foubert écoutait-il aux portes, demande la *Cocarde*. Recueillait-il les confidences que le ministre laissait échapper ? A l'Elysée, on fut averti ; M. Wilson connut la dénonciation et apprit que les papiers accusateurs, refusés par le ministre, étaient dans cette même sacoche où le préfet emportait trente mille francs de fonds secrets. Le soir, dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare, Foubert se promenait, accompagné d'un personnage qui porte un titre étranger et que nous appellerons M. de X... un Allemand. Foubert désigna à ce M. de X... M. Barrême, puis il s'éloigna. M. de X... et le préfet Barrême montèrent dans le même compartiment. Quand on ramassa le cadavre, les papiers accusateurs avaient disparu.

La commission, ajoute notre confrère, fut terrifiée par le récit de M. de C... On ne voulait pas en trouver tant ; pourtant il fallait conclure ; on décida de passer la main ; la commission délégua deux de ses membres auprès du ministre de la justice pour l'inviter à poursuivre l'affaire. De ces deux délégués, l'un était M. le marquis de la Ferronnays, député de la Loire-Intérieure ; le ministre montra beaucoup d'émotion ; il remercia les deux délégués, promit qu'on allait instruire l'affaire, s'informa et comme tous ceux qui se sont trouvés face à face avec le véritable assassin de M. Barrême, recula, se tut et refusa de poursuivre plus avant.

On fit bien plus que d'arrêter l'instruction ; on arracha des procès-verbaux de la commission d'enquête la déposition de M. de C... Que l'on consulte les archives de la Chambre, les magistrats constateront que le nom de M. de C... est mentionné à certaine séance, mais tout au court, d'une façon confuse. On avait substitué un texte faux, volontairement obscur et où le lecteur, non prévenu, ne retrouverait qu'un très vague écho de l'émotion dont fut saisie la commission.

De cette falsification, nous avons reçu l'assurance de deux députés : MM. de Villeneuve et de la Ferronnays voulurent même interpeller le ministre à ce sujet ; alors on les convainquit d'attendre. Aujourd'hui on jugera qu'il y a lieu de parler.

Il est inutile d'indiquer autrement l'étranger que mettait en cause M. de C... et qui, à l'époque et pour plusieurs années, quitta Paris.

Paris, 20 septembre.

Le *Journal* a interviewé M. Villeneuve, député, au sujet de l'accusation portée par la *Cocarde* contre M. Wilson qui serait le véritable assassin de M. Barrême.

M. Villeneuve a déclaré qu'après avoir fouillé le dossier déposé aux archives de la Chambre il a constaté que la déposition de M. de C... avait disparu et qu'il n'en restait que quelques traces insignifiantes éparpillées dans les procès-verbaux.

INDO-CHINE

Le ministre des colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Indo-Chine, la dépêche suivante :

« Hanoï, 18 septembre, soir.

» Des pirates ont attaqué sur le deuxième territoire militaire un train descendant vers Phu-Lang-Thuong et ont essayé de le faire dérailler. La tentative ne réussit pas, mais le mécanicien, de nationalité chinoise, a été tué et les pirates, en se retirant, enlevèrent, M. Chesnay, entrepreneur des débroussailllements, et M. Logion, son employé.

» Le colonel Gallieni poursuit les pirates dans le Baoday. »

Dès la réception de cette dépêche, le ministre des colonies s'est concerté avec le gouverneur général de l'Indo-Chine pour l'organisation d'un corps de police ou d'une gendarmerie spécialement destinée au service des renseignements.

MADAGASCAR

Le correspondant du *Temps* à Marseille lui télégraphie aussitôt après l'arrivée du *Peiho*, courrier de Madagascar.

« Parmi les passagers se trouvent trois officiers et une trentaine de soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine venant de la Réunion et de Diego-Suarez. J'ai causé longtemps avec ces soldats, qui se réjouissaient de l'attitude énergique prise par le gouvernement vis-à-vis des Hovas, dont les vexations et les insolences croissent chaque jour davantage.

» Ils regrettent d'être rentrés au moment où une expédition contre les Malgaches semble probable ; ils ne croient pas sérieuse la résistance de l'armée malgache ; mais comme les routes font défaut, la marche dans l'intérieur sera difficile.

» L'opinion courante est qu'avec un corps d'armée de dix mille hommes, divisé en deux, la puissance des Hovas serait promptement détruite. »

Chine et Japon

Londres, 20 septembre.

Plusieurs journaux de ce matin publient la dépêche suivante de Shanghai 19 septembre, minuit :

Les Chinois prétendaient avoir eu l'avantage dans le combat naval annoncé hier, mais un témoin oculaire arrivé à Port-Arthur dément cette prétention. Six vaisseaux chinois sont rentrés au port avec de graves avaries et de nombreux blessés. Les Japonais ont coulé le *Chih-Yuen* et le *King-Yuen* et jetèrent à la côte le *Kiang-Hué* et le *Chao-Yung*.

Les Chinois prétendent que les Japonais ont perdu quatre navires, mais ils n'en peuvent donner les noms. La flotte chinoise escortait de nombreuses troupes à destination de Wi-Ju.

Yokohama, 20 septembre.

L'armée japonaise marche maintenant au Nord sur Wigu, ville frontière située sur la route principale menant à Mukden, capitale de la Mandchourie et cité sainte de la maison royale.

On croit que les troupes japonaises atteindront Wigu vers la fin de ce mois.

Le « Lourdes » de M. Zola à l'index

L'Agence Havas publie une dépêche de Rome annonçant que le roman de M. Zola, *Lourdes*, vient d'être mis à l'index.

Double exécution

Constantine, 30 septembre

Ce matin, ont été fusillés au camp des Oliviers, deux tirailleurs indigènes qui, après avoir déserté avec armes et bagages, ont tiré sur les cavaliers lancés à leur poursuite et en ont tué deux.

Saisie de journaux allemands

Quelques journaux allemands, inspirés par la haine et la jalousie, critiquent à un point de vue des plus malveillants nos manœuvres d'armée et, en même temps, poussent la grossièreté de langage vis-à-vis de plusieurs de nos généraux aux dernières limites ; les numéros de ces journaux ont été retenus à la frontière.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Souscription Carnot

Le ministre de la guerre informe les généraux commandant les corps d'armée que les officiers, les hommes de troupe de toutes armes peuvent, dès à présent, participer aux souscriptions organisées à Dijon et à Limoges pour élever une statue au président Carnot.

Les versements devront être faits directement et individuellement par les militaires, qui s'adresseront au trésorier du Comité dans chaque ville. Ces dispositions assureront ainsi la liberté d'action que les souscripteurs doivent conserver.

Brevet élémentaire

Nous rappelons aux aspirantes au brevet élémentaire que les épreuves écrites commenceront le lundi 24 courant, à sept heures et demi du matin, dans la salle des examens, au collège de jeunes filles.

Taxe du pain

A partir du 21 septembre et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain, dans la ville de Cahors, demeure fixé comme suit :

Première qualité, 0 fr. 275 ; deuxième qualité, 0 fr. 225 ; troisième qualité, 0 fr. 175.

La Fête de la rue Brive

C'est dimanche, 23 septembre, que doit avoir lieu la fête de la rue Brive.

Les préparatifs ont déjà commencé. Cette fête promet d'être très brillante, grâce aux organisateurs, et en particulier à M. Delfour, horticulteur, pour le zèle qu'il déploie à décorer cette fête.

La liquidation Cangardel

Une réunion des créanciers de la maison Cangardel et fils a eu lieu, hier, au tribunal. Les liquidateurs provisoires, MM. Séguy et Martine, ont exposé la situation. M. Séguy a conclu que les créanciers toucheraient à peine 20 0/0.

Sur la demande de quelques créanciers, M. Martine a été relevé de ses fonctions de liquidateur, et M. Séguy a été seul maintenu. Il a été, en outre, désigné deux des plus forts créanciers, M. Gleizes, ancien juge d'instruction et M. Roques, Louis, pour contrôler les opérations du liquidateur.

La prochaine réunion des créanciers aura lieu le 8 octobre.

Lycée Gambetta

Par arrêté du 12 septembre 1894, de M. le ministre de l'Instruction publique, M. Pradel, chargé de cours de 3^e au lycée de Cahors, est chargé, sur sa demande, de cours de 6^e au dit lycée.

L'Orphéon

Nous apprenons que l'Orphéon se fera entendre demain soir sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, après le concert donné sur les Allées Fénélon par la musique militaire.

La pluie

Un orage bénin, et comme nous en souhaiterions quelques uns de plus, a éclaté, la nuit dernière, sur notre ville. Quelques ondées et puis ça été tout. Elles ont néanmoins un peu rafraîchi la terre.

Quant à l'atmosphère, elle reste lourde. Au moment où nous mettons sous presse, la pluie recommence à tomber.

Procès-verbaux

Des contraventions ont été relevées contre les nommés G. R. et A., demeurant à Cahors, pour tapage nocturne.

Police de la pêche

Les préfets sont invités à interdire, par arrêté spécial, la pêche du saumon, du 30 septembre au 10 janvier 1895 inclusivement.

De même, la pêche de la truite et de l'ombre-chevalier sera suspendue du 20 octobre au 31 janvier; celle du lavaret, du 15 novembre au 31 décembre inclus.

Ces interdictions s'appliqueront à tous les procédés de pêche, même de la ligne flottante tenue à la main.

Avis aux chasseurs

Le tribunal d'Evreux vient de rendre un jugement qui, au lendemain de l'ouverture de la chasse, présente quelque intérêt.

Le tribunal, faisant droit aux réclamations d'un chasseur, a décidé que le gibier appartient au chasseur qui l'a blessé assez grièvement pour qu'il ne puisse échapper à la poursuite des chiens, « alors même qu'il aurait encore fourni une certaine course et ne serait tombé, pour ne plus se relever, qu'après avoir été de nouveau blessé par un second chasseur ».

Les délits de chasse

Pour éviter des abus dans la répression de la chasse signalés même par les parquets des tribunaux correctionnels, des instructions vont être notifiées aux agents de la force publique signalant les cas suivants comme devant échapper à leur constatation à fin de procès-verbal :

1^o Le fait, par tout cultivateur, de suivre la piste d'animaux ayant franchi le terrain sur lequel il travaillait bien qu'il soit porteur d'un fusil, si cette arme n'est chargée ni armée, et s'il n'a pas appuyé les chiens à la poursuite;

2^o Le fait de se servir de la main comme d'un appeau pour attirer le gibier;

3^o On ne pourra davantage assimiler à un acte de chasse — comme on l'a trop souvent constaté — le fait de pénétrer sur le terrain d'autrui pour y faire envoler les oiseaux qui s'y trouvent, si l'on n'a le moyen ni de les tuer ni de s'en emparer.

L'Adresse des télégrammes

L'administration des Postes et Télégraphes vient de lancer une circulaire passablement vétoxaire qui a soulevé déjà dans le pays une vive émotion.

D'après cette circulaire, tout télégramme dont l'adresse ne serait pas complète serait considéré comme nul et non avenu.

C'est à partir du 20 courant que les télégrammes ne doivent plus être distribués s'ils ne mentionnent exactement le nom, la rue et même le numéro du destinataire.

Aussi de nombreuses réclamations et de sérieuses protestations se sont-elles élevées à l'apparition de cette circulaire.

Jusqu'à ce jour, les bureaux télégraphiques avaient accepté les télégrammes dont l'adresse contenait des indications suffisantes pour en rendre la distribution possible. Il n'en sera plus ainsi désormais et si l'administration a pris une telle mesure, c'est, dit-on, pour augmenter le nombre de ses abonnés ou toucher une taxe télégraphique plus élevée.

L'administration, qui veut poursuivre l'application rigoureuse de sa circulaire dans les grandes villes, sera moins méticuleuse pour les petits

centres. Il est évident que dans un infime chef-lieu de canton, ou dans une ville de quelques milliers d'habitants où tout le monde se connaît, il n'y aura aucun inconvénient à donner le seul nom du destinataire.

Quoi qu'il en soit, cette question a soulevé, ainsi que nous le disons plus haut, bon nombre de protestations.

M. Adrien de Montebello, député de la deuxième circonscription de Reims, a écrit au Ministre du Commerce pour l'informer qu'il le questionnerait, lors de la rentrée, sur l'interprétation étroite donnée par l'administration locale des télégraphes au décret qui a causé une émotion considérable dans le commerce.

Un incident s'est même produit au Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Au début de la séance, M. Leydet, député d'Aix, a exprimé le désir de connaître l'avis du Conseil relativement à la récente circulaire du ministre des Postes et Télégraphes, qui prescrit de considérer comme nul et non avenu tout télégramme dont l'adresse ne serait pas suffisamment spécifiée.

M. Leydet se propose du reste de porter à la tribune de la Chambre la question. Il émet le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil général émet le vœu que les adresses ne soient plus comptées que pour deux mots, d'une façon uniforme, quelle que soit leur étendue. »

» En attendant, il invite l'administration des Postes et Télégraphes à renoncer aux mesures restrictives qui alarment le public à juste titre pour la remise à destination des télégrammes. »

XIII^e Exposition de Bordeaux 1895

Nous avons fait connaître que la Société Philomatique de Bordeaux organisait pour le printemps de l'année 1895 (de Mai à Novembre) la XIII^e Exposition de Bordeaux et qu'elle y conviait tout le public des Exposants et toute la foule des visiteurs.

Placé sous le haut patronage de l'Etat, qui vient de lui accorder une Loterie de Un million, honorée du concours des corps constitués, l'Exposition de Bordeaux 1895 sera à la fois internationale en ce sens que certains pays étrangers (Angleterre, Belgique, Suisse, Italie, Espagne et Portugal) y pourront, en même temps que la France et ses Colonies, apporter tous leurs produits, et universelle en ce sens que tous les pays du monde pourront y exposer dans les sections des Vins et Spiritueux, de l'Electricité et des Sciences sociales.

La ville de Bordeaux, centre d'affaires si important, cette métropole du Sud-Ouest, si fréquentée, si hospitalière, se prête tout particulièrement à recevoir une aussi grande manifestation pacifique à laquelle tout présage le succès, et la Société Philomatique fait appel, en faveur de l'Exposition, aux Savants, aux Artistes, aux Agriculteurs, aux Commerçants, aux Industriels, aux Philanthropes, à tous ceux en un mot qu'intéresse la cause du progrès.

Les demandes d'Exposants peuvent être faites dès maintenant et tous les renseignements nécessaires (règlements, bulletins de demande d'admission, plans, etc.) seront fournis soit par les "Comités régionaux" créés dans la plupart des villes importantes, soit par le Secrétariat général de la Société, 2 cours du XXX-Juillet, à Bordeaux.

Figeac

La dame Marie Périé, épouse Cayrel, facteur à Figeac, a trouvé le jour de la foire, dans l'impasse qui conduit à son jardin, deux billets de 100 fr. chacun. Elle s'est empressée de rechercher le propriétaire de cette somme pour la lui remettre. Elle appartenait à M. Pommier, marchand de bestiaux à Prix, commune de Loupiac (Aveyron).

Judi matin, un enfant de quatre ans, Pierre Bacalou, s'amusa sur un tas de sable adossé au parapet du Célé, quai Colomb, près la baraque du Rendez-vous-des-Pièces. Le pauvre bambin, livré à lui-même, monta sur le parapet et perdit l'équilibre, tomba sur le gravier d'une hauteur de quatre mètres. Il s'est fait au-dessus de la tempe droite une blessure très profonde et d'une certaine gravité. Les premiers soins lui ont été donnés à la pharmacie Roques. L'état de ce pauvre enfant paraissait inquiétant.

Gramat

Les électeurs de la commune de Gramat sont convoqués pour le dimanche 23 septembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

Capdenac

La femme du sieur B..., marchand forain, séparée de son mari, vivait depuis quelques temps en concubinage.

Lundi, vers deux heures, au moment où elle était en train de se restaurer à l'auberge Montfort, survint son mari qui se précipita sur elle et la larda de coups de couteau. Les blessures de

la malheureuse, quoique fort nombreuses, ne sont heureusement pas aussi graves qu'on aurait pu le supposer.

La gendarmerie s'est immédiatement transportée sur les lieux, et, à l'heure qu'il est, B. ., doit être arrêté.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 septembre 1894

Naissances

Valet Lucienne, rue des Boulevards, 11. Villès Emile, au Camp des Monges. Lescale Antoine, place St-Laurent, 1.

Mariages

Cagnac Eugène, ouvrier des lignes télégraphiques et Soulié Marie, lingère. Lizot Eugène, agent-voyer en retraite, et Pomarède Irma, s. p.

Décès

De Traverse Catherine, 68 ans, rue Ste-Claire. Rouby Jean, cultiv., 60 ans, rue Paramelle, 13. Alibert Joseph, typographe, 61 ans, (Hospice). Julhia Catherine, 82 ans, rue des Jacobins. Delmas Géraud, cultiv., 77 ans, rue Ant.-Dubois.

Variétés

Souvenirs d'Alexandre Dumas

Les *Annales littéraires* évoquent le souvenir d'Alexandre Dumas :

Il fallait le voir chez lui, à table : c'est là que s'épanouissait le causeur au milieu de ses amis. Les intimes entraient là comme au restaurant ; le dîner était commandé pour cinq ou six personnes, et à l'heure où on se mettait à table, on était douze ou quatorze.

Le maître de la maison ne prenait pas toujours la peine de s'habiller pour le dîner ; travaillant jusqu'au dernier moment, et retournant à son bureau à l'heure du cigare qu'il fumait, il venait s'asseoir au milieu de ses invités dans le costume débraillé qu'il passait constamment : un simple pantalon à pieds et des pantoufles, la chemise toujours déboutonnée, laissant voir sa large poitrine. Dans le négligé, il se sentait plus à l'aise pour causer : il parlait de n'importe qui et de n'importe quoi avec la même volubilité et le même entrain.

Un nom historique jeté dans la conversation devenait le point de départ d'une véritable conférence. Sa mémoire prodigieuse le servait énormément ; il avait lu toutes les chroniques anciennes, et, une fois entrés dans son cerveau, une date ou un fait y étaient gravés à jamais ; mais en passant par les lèvres spirituelles de Dumas, le moindre fait historique prenait les proportions d'un roman ; sur l'heure, il brodait un chapitre avec un incident insignifiant. Quant à l'esprit, ai-je besoin de dire qu'il le répandait à profusion autour de lui ? Dumas était l'incarnation de l'esprit français, toujours prêt à l'attaque, toujours prompt à la riposte. Quand pour la première fois il dina chez son fils, dans le tout petit hôtel que celui-ci avait loué à Malesville et où deux ou trois arbres chétifs figuraient un jardin :

— Ouvrez donc la fenêtre de ta salle à manger, dit-il, pour donner de l'air à ton jardin.

En principe, il tutoyait tout le monde, sauf Porcher, le marchand de billets, qui se montrait affecté de ne pas être traité par le grand écrivain avec la familiarité qu'il prodiguait à ses amis. Un jour, Porcher s'arma de courage :

— Monsieur Dumas, dit-il, j'ai un service à vous demander.

— Voyons, mon cher maître, que me voulez-vous ? fit l'écrivain.

— Je voudrais être tutoyé par le plus grand homme de mon temps.

— Eh bien, mon cher Porcher, prête-moi cinquante louis.

Un de ses mots les plus connus est celui qu'il dit à l'occasion de la mort d'un huissier ; on ouvrit une souscription pour faire enterrer ce fonctionnaire, et la personne chargée de faire la quête dit à Dumas :

— Monsieur, il ne nous manque plus que trente francs.

— Trente francs, pour un huissier, s'écria Dumas ; en voici quatre-vingt-dix, faites-en enterrer trois.

Dumas était un enfant avec tous les caprices et toutes les étourderies du premier âge : souvent, quand son amour-propre était en jeu, un enfant terrible qui mordait la main, qui essayait de l'égratigner. Un soir, au Théâtre-Français, il vit un spectateur endormi dans sa stalle pendant la représentation d'une pièce de Soumet :

— Tiens, dit Dumas à son confrère, voilà l'effet que produisent tes pièces.

Le lendemain, on jouait une comédie de Dumas ; l'auteur se tenait à l'entrée de l'orchestre. Tout à coup Soumet lui frappe sur l'épaule, lui montre un monsieur qui dormait à l'orchestre et lui dit d'un ton aigre-doux :

— Vous voyez, mon cher Dumas, que l'on

peut s'endormir également en écoutant votre prose.

— Ça ? c'est le monsieur d'hier qui ne s'est pas encore réveillé ! riposta Dumas.

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué
Successeur de M^e Léon TALOU,
Place du Palais de Justice à Cahors (Lot)

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M^e Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré.

Il appert :

Que Madame Maximia-Marguerite Péliési, épouse de Monsieur Paul Cangardel banquier, avec lequel elle demeure à Cahors,

A formé une demande en séparation de biens contre le dit M^r Paul Cangardel, son mari, et contre M^r Bernard Séguy, agent général d'assurances, domicilié à Cahors, pris au nom et comme liquidateur définitif de la liquidation judiciaire de la maison de banque et de commerce établie à Cahors sous la raison « Jean Cangardel et fils ».

Et que M^e Camille Sautet, avoué près le Tribunal civil de Cahors, est constitué et occupera pour Madame Paul Cangardel sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme.

Signé : Camille SAUTET.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il est été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La **Tisane Dussolin** remplit admirablement ce but ; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la **Tisane Dussolin**.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

A tous les changements de saisons, chaque personne doit, pour bien se porter, faire une petite cure dépurative, qui ne saurait être mieux faite qu'avec les **Pilules Suisses**.

ZAROURIA (Algérie)

Depuis 5 ans j'avais une toux opiniâtre, que rien ne pouvait calmer ; en plus, une violente névralgie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été immédiatement soulagé, et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée pour ainsi dire guérie dans l'espace d'un mois. Une autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : F. Rolland, à Zarouria.

VENDANGE A VENDRE

300 barriques

de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour il est délivré chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris ant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Larière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Augoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Augoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd-nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLET

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f. » f.
Orléans	86 64	103 81	» »
Blois	86 64	103 81	» »
Tours	91 68	113 85	» »
Le Mans	103 77	123 94	» »
Angers	103 77	123 94	» »
Nantes	113 87	133 104	» »
Poitiers	91 68	» »	91 68
Augoulême	91 68	» »	86 64
Périgueux	86 64	» »	81 60
Bordeaux	98 73	» »	98 73
Agen	98 73	» »	91 68
Montauban	98 73	» »	86 64
Toulouse	103 77	» »	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	5 EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	21 EXPRESS 1 ^{re} classe	35 DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1125-1131 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 17 ^h mat	5 7	1 10	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 20	1 48	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	2 8	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 24	5 58	2 14	8 11
	départ. 7 53	7 27	6 1	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	3	8 58
GOURDON.....	8 39	7 55	6 27	3 10	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 34	7 6	4 20	10 30
	départ. Exp. 9 58	8 40	7 16	4 31	10 42
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 47	10 48
Cieurac.....	10 22	—	—	4 56	10 58
Lalbenque.....	10 29	—	—	5 31	11 8
Caussade.....	11 2	9 21	7 55	6 11	11 18
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 49	9 46	8 19	6 25	11 28
	départ. 11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	7 55	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39	10 38s.	9 9 ^h	—	—

De Toulouse à Paris

	16 EXPRESS 1 ^{re} classe	1140-1128 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	26 EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1126 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1136 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	40 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
	départ. 3 37	4 15 ^h	7 59	—	10 50	7 30
Caussade.....	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 6	9 1	—	midi 41	9 22
	départ. 4 45	6 28	9 8	6	—	9 30
Espère.....	—	6 43	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 12	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 21	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 31	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 47	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 5	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 14	—	7 47	—	11 10
	départ. —	8 16	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 19
	départ. 5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 25
Gignac-Cressensac.....	—	9 01	—	8 36	—	11 54
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 35	10 55	9 12 ^m	—	midi 27
	départ. 7	—	11 8	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51 ^m	—	—	11 30

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 30	6 ^h 13
Mercuès.....	1 4	6 27	—
Arrêt Douelle	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzoch.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr' Prayzac	7 27	—	7
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 2	7 23
Fumac.....	8	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX.....	8 51	3 11	8 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	14 ^h	7 ^h 38
BORDEAUX.....	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 16
Fumac.....	8 35	3 37	9 10
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr' Prayzac	9 6	—	9 47
Gastelranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzoch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 35	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	1 36	5 32
Arcambal.....	8 4	1 47	5 42
Vers.....	8 12	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 4	5 57
Conduché.....	8 32	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 38	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 42	6 31
Montbrun.....	9 8	2 52	6 44
Cajarc.....	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadoleine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	1 ^h 10	5 ^h 23
Lamadoleine.....	7 50	1 12	5 25
Toirac.....	8 10	1 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	1 43	5 54
Cajarc.....	8 30	1 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	2 1	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 14	6 25
St-Cirq, halte	8 57	2 23	6 33
Conduché.....	9 3	2 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	2 45	6 53
Vers.....	9 23	2 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

TISANE DUSSOLIN
 La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.
 Prix : 4^{fr}50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.
 Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du
TAPIOCA RILS
 c'est le MEILLEUR
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS
 Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
 Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

VIN de VIAL
 TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
 Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX
 Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.
 Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Catarrhes, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.
 LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON
 Dépôt dans les principales pharmacies.

A VENDRE
 Pour cause de décès
 Dans la sous-préf. d'un grand dép. de l'Ouest
 UNE IMPORTANTE ET VASTE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
 EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE
 Avec journal semi-quotidien. —
 Chiffre d'affaires : 45,000 fr.
 Prix à débattre d'après inventaire.
 S'adresser aux initiales L. M. M.,
 Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

BOUGIES REYNAL
 à la Glycérine solidifiée avec les médicaments.
 Une application par jour, guérit sans rétrécissement ni gastrite, toutes les Affections intimes.
 Méd. Or Paris 1875, Bronze Exp. Un^{iv} Paris 1878
 Admis à l'Exp. Un^{iv} Paris 1889.
 DEMANDEZ PROSPERUS
 2, Rue de la Tacherie, Paris.



VÉLOCIPÈDES
 des Premières marques françaises et anglaises
 CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.
 Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.
 Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.
Jean LARRIVE aîné
 AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
 16, Rue de la Liberté, Cahors
 Le propriétaire-gérant : LAYTOU